

Décision

Générale

colonial

Décision n° 978 portant désignation des membres de la Commission chargée de l'établissement de la liste électorale consulaire pour l'année 1950

n° 978

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 octobre 1950

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro
1 octobre 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et-dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret, de 18 juin 1884

Vu le décret du 24 mars 1947 portant, réorganisation- de la Chambre de commerce de la Côte française des Soninlis, ensemble le décret du 27 octobre 1947 le modifiant en son article 5 : Vu la lettre n° 199-C du 23 septembre 1950 de M. le Président de la Chambre de commerce

Vu l'urgence,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La Coniinission chargée de l'établissement de la liste électorale consulaire pour l'année 1950 est composée comme suit : M. Pieat, chef du service des affaires économiques, président; M. Codercii, directeur du Crédit. Foncier de l'Est Africain, membre; M. Abdi Mohamed, entrepreneur, membre; M. Peyronel, directeur de l'Arabian Trading C, à Djibouti, membre étranger. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et. communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur
N.

SAIDOU